

Ouagadougou, le 02 juillet 2022

Prolongation du délai de dépôt des dossiers dans le cadre de l'appel à candidatures pour le choix du Commissaire représentant les Associations des médias à la Commission nationale des droits humains (CNDH)

Le Secrétaire général du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCCAT) a l'honneur de porter à la connaissance des Associations de médias que le délai de dépôt des dossiers dans le cadre de l'appel à candidatures aux postes de Commissaire de la Commission nationale des droits humains (CNDH) a été prolongé. **Les dossiers peuvent être reçus jusqu'au jeudi 14 juillet 2022, à 12 heures**, au Secrétariat général du MCCAT, au deuxième étage de l'hôtel administratif du Centre, près de l'aéroport de Ouagadougou, **les jours ouvrables, de 8 heures à 16 heures.**

1. CONDITIONS A REMPLIR POUR ETRE COMMISSAIRES

- ▶ Etre de nationalité burkinabè ;
- ▶ Ne s'être jamais rendu coupable ou complice de violation des droits humains ;
- ▶ Etre de bonne moralité ;
- ▶ Jouir de ses droits civiques ;
- ▶ N'avoir jamais été condamné à une peine d'emprisonnement de plus de trois mois fermes ou de dix-huit mois avec sursis pour crime ou délit sauf pour les condamnations résultant d'infractions non intentionnelles ;
- ▶ Être titulaire au moins du Baccalauréat ;
- ▶ Justifier d'une expérience dans un domaine en lien avec les droits humains et pouvant présenter un intérêt pour la Commission ;
- ▶ Ne pas appartenir à un organe dirigeant de parti politique ;
- ▶ Résider au Burkina Faso.

2. NOMBRE DE CANDIDATURES ATTENDUES DE LA COMPOSANTE ASSOCIATIONS DE MEDIAS ET MODE DE SELECTION

- ▶ Associations de médias : 3 candidats sur élection.

NB : La liste des candidats retenus par composante doit comporter au moins un tiers de l'un ou l'autre sexe.

3. COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE


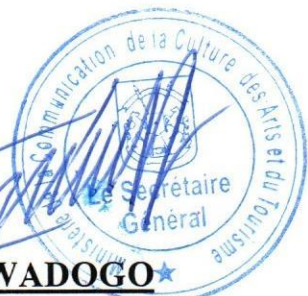
Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- ▶ un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance ;
- ▶ un certificat de nationalité burkinabè ;
- ▶ un casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- ▶ une copie légalisée au moins du diplôme de baccalauréat ;
- ▶ un Curriculum Vitae détaillé de 3 pages au maximum ;
- ▶ une lettre de motivation.

L'élection se tiendra, **le jeudi 14 juillet 2022** dans la salle de réunion du MCCAT, au deuxième étage de l'hôtel administratif du Centre, près de l'aéroport de Ouagadougou, **à partir de 15 heures**.

NB : Les associations des médias désirant postulées devront être à jour de leur document d'existence, conformément à **la Loi N°064-2015/CNT du 20 octobre 2015** portant liberté d'association.

En cas de besoin d'informations complémentaires, joindre le point focal au 70170590.



Victorien Aïmar SAWADOGO ★
Officier de l'Ordre de l'Étalon